République Française - Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL) DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~~
Délibération n°2021-21 du Comité Syndical du 16 Avril 2021

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES ACTIONS TOURISTIQUES DU PAYS CŒUR D'HERAULT 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize avril 2021 à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault – La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 7 avril 2021.

Etaient présents (en présentiel ou en visioconférence) ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI est représenté par Jacky PEREZ, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard COSTE est représenté par Marc CARAYON, Jean-Claude CROS, Jean-Pierre GABAUDAN, Vincent GAUDY est représenté par Dominique NURIT, Jean-Claude LACROIX est représenté par Marina BOURREL, Gaëlle LEVEQUE, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Marie PASSIEUX, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Claire VAN DER HORST,
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Montserrat MARK, Marie-pierre PONS,
Etaient également présents (en présentiel ou en visioconférence)	Martine BONNET, Pascal DELIEUZE, Daniel JAUDON, Françoise OLIVIER,
Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 29– Votants : 25	

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, en particulier ses articles L.2211-1 et L. 2221-1 ;
Vu qu'en matière de tourisme, le Pays Cœur d'Hérault est en charge de coordonner les actions de développement et de promotions touristiques à l'échelle du Cœur d'Hérault,

Considérant que pour ce faire, le Pays souhaite renouveler la convention annuelle avec les offices de tourisme partenaires, afin de :

- Définir le rôle respectif de chacun dans ce projet collectif,
- Mutualiser les moyens et de réaliser des économies d'échelle,
- Préciser la participation financière de chaque partenaire,
- Définir et respecter un calendrier de travail collectif.

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le 19 Mars 2021,

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DECIDE
Par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- D'Approuver le projet de convention annexé
- D'Autoriser le Président à signer et à accomplir toutes les formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Saint André de Sangonis, le 23 Avril 2021
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 23 Avril 2021

Le Président du syndicat

Publiée le 23 Avril 2021
Transmise le 23 Avril 2021

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication
~~~~~~

LODÉVOIS & LARZAC
Découvrez un autre monde
#ExperienceLarzac

a

CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA
COORDINATION DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA DESTINATION PAYS CŒUR D'HERAULT
2021

Article L5111-1 du CGCT

Entre :

Le Sydel Pays Cœur d'Hérault
9, rue de la Lucques, Bâtiment B, 34725 Saint-André-de-Sangonis représenté par son Président en exercice, Monsieur Jean François SOTO,

Et
La Communauté de Communes du Clermontais (Office de Tourisme du Clermontais)
20, avenue Raymond Lacombe 34800 Clermont l'Hérault, représentée par son président en exercice, Monsieur Claude REVEL,

Et
La Communauté de Communes du Lodévois et Larzac (Office de Tourisme du Lodévois et Larzac)
Espace Marie Christine Bousquet, 7 Place François Morand, 34700 Lodève, représentée par son président en exercice,
Monsieur Jean Luc REQUI,

Et
L'Office de tourisme Intercommunal de Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault
Parc d'Activité le Camalcé BP 46 34150 GIGNAC, représenté par son président en exercice,
Monsieur Claude CARCELLER,

en faveur de la mission tourisme et des 3 Offices de tourisme : Clermontais, Lodévois et Larzac, Saint-Guilhem-le Désert - Vallée de l'Hérault

Préambule

Cette convention vise à définir la méthode de travail et le partenariat engagés depuis plusieurs années par les Offices de Tourisme du Cœur d'Hérault et coordonnés depuis juin 2005 par la Mission Tourisme du Pays :

- ✓ Organiser le partenariat dans le cadre du développement du label « Vignobles & Découvertes » : actions, formation, développement, accompagnement.
- ✓ Organiser le partenariat en matière d'opérations de promotion internes ou externes.
- ✓ Organiser le partenariat en matière d'actions de développement touristique.
- ✓ Organiser les éditions touristiques liées à la stratégie de la destination touristique.
- ✓ Porter la stratégie unique et coordonnée de valorisation de l'ensemble du territoire du Pays Cœur d'Hérault

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objectif de contractualiser la relation entre le Pays Cœur d'Hérault, maître d'ouvrage de l'opération et les acteurs locaux cités ci-dessus pour la réalisation à l'échelle territoriale des actions menées dans le cadre de la coordination du développement touristique de la destination Pays Cœur d'Hérault.

La convention vise à :

- ✓ définir le(s) rôle(s) respectif(s) de chacun dans ce projet collectif,
- ✓ mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle,
- ✓ préciser la participation financière de chaque partenaire,

En cas de désaccord entre les partenaires, il appartient au Pays, maître d'ouvrage des actions, de choisir le prestataire, les textes, les photos et les mises en pages des éditions et outils de communication touristiques.

Article 2 : Politique commune

Les partenaires s'engagent à poursuivre leur collaboration pour la mise en œuvre de la politique touristique commune.

Les objectifs étant (Cf *Charte de développement durable du Pays Cœur d'Hérault 2014-2025*) :

- 1.2 : Favoriser la mise en réseau et la formation des acteurs du territoire
- 1.3 : Renforcer le positionnement touristique du Cœur d'Hérault, destination durable et d'excellence

Les différentes actions menées sont :

- l'animation de réflexions stratégiques notamment dans le cadre du label Vignobles et Découvertes
- l'animation de réseaux de professionnels dans le cadre de démarches concertées à l'échelle du territoire, notamment dans le cadre du label Vignobles et Découvertes
- la mise en place d'opérations de formation et de sensibilisation à la qualité, notamment dans le cadre du label Vignobles et Découvertes
- la réalisation d'opérations marketing touristiques (location partagée de stands, achats d'espace publicitaire et de communication partagés...), en lien direct avec les partenaires touristiques (Hérault Tourisme, Comité Régional du Tourisme et des Loisirs)
- la réalisation d'éditions thématiques touristiques
- la réalisation d'outils et supports de communication divers
- la mise en place d'événements

- la commercialisation de forfaits touristiques par les Offices de tourisme autorisés

- la promotion de la destination et des prestataires locaux

Article 3 : Engagement du Pays Cœur d'Hérault :

- ✓ animer les groupes de travail et assurer la maîtrise d'ouvrage des projets,
- ✓ réaliser un compte-rendu après chaque réunion des groupes de travail, respecter et faire respecter le relevé de décisions,
- ✓ d'établir les cahiers des charges en lien avec les partenaires, d'organiser les consultations, d'attribuer, de signer, de notifier et d'exécuter les marchés,
- ✓ coordonner la définition partagée du budget prévisionnel et son mode de répartition,
- ✓ réaliser les demandes de subvention auprès des financeurs,
- ✓ collecter la participation financière des partenaires locaux,
- ✓ assurer le suivi et la coordination relatifs à :
  - o la création de supports de communication ;
  - o l'organisation d'événements et de formations.
- ✓ informer les offices de tourisme du prêt à des tiers du matériel mutualisé.
- ✓ assurer le matériel mutualisé.
- ✓ effectuer le bilan des actions.

Article 4 : Engagement des acteurs locaux, les Offices du Tourisme :

- ✓ identifier un référent technique par action qui participera à chaque réunion du groupe de travail afférent, animé par la Mission Tourisme du Pays Cœur d'Hérault,
- ✓ respecter le relevé de décisions qui sera établi dans chaque compte-rendu de réunion,
- ✓ respecter le calendrier prévisionnel fourni par le Pays Cœur d'Hérault,
- ✓ valider les cahiers des charges définis en groupe de travail,
- ✓ valider les budgets prévisionnels des actions et leurs modes de répartition,
- ✓ verser leur participation financière au SYDEL du Pays Cœur d'Hérault selon l'article 6.
- ✓ diffuser les éditions auprès de leurs prestataires et des visiteurs.
- ✓ mettre à disposition une personne sur les salons et/ou foires où sera présente la destination touristique du Cœur d'Hérault et représenter et promouvoir l'ensemble de la destination Cœur d'Hérault.
- ✓ prendre soin du matériel emprunté et à le restituer dans les délais prévus.
- ✓ apporter, dans la mesure du possible, leur soutien technique et opérationnel à l'ensemble des actions réalisées dans le cadre de la présente convention (technique, organisationnel, logistique...).

Article 5 : Commercialisation de forfaits touristiques à l'échelle du Cœur d'Hérault

Chaque Office de Tourisme autorisé à commercialiser des produits touristiques, s'engage à informer et solliciter les services des autres offices de tourisme signataires de la présente convention, pour toute demande d'accueil de groupe sur leur territoire.

Article 6 : Modalités financières

En contrepartie des actions touristiques engagées par le Pays Cœur d'Hérault pour le compte des 3 Offices de Tourisme tu territoire, une participation financière forfaitaire de 11.000€ par signataire est prévue pour l'année 2021.

Cette participation financière complètera l'autofinancement du Sydel et permettra de financer l'ensemble des dépenses prévues au budget prévisionnel de la Mission Tourisme du Pays : prestations, manifestations, communication, promotion, ingénierie, etc.

Le paiement s'effectuera :

- ✓ Tous les trimestres, sur une base forfaitaire au vue du prévisionnel :
  - ➢ 1è quinzaine de mars : 2 750,00€
  - ➢ 1è quinzaine de juin : 2 750,00€
  - ➢ 1è quinzaine de septembre : 2 750,00€
  - ➢ 1è quinzaine de décembre : 2 750,00€

- ✓ Le Pays pourra être le relais de certaines prestations à l'initiative d'un seul ou plusieurs Offices de Tourisme, dans le cadre du budget initial ou hors budget. Le Pays assurera alors une refacturation à (aux) Office(s) de Tourisme(s) concerné(s).

Article 7 : Durée et validité de la convention

La présente convention de partenariat est conclue pour une durée d'un an renouvelable.

La convention pourra être complétée ou modifiée par avenant à la demande de l'une des parties.

Article 8 : Litiges relatifs à la présente convention

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Montpellier.
Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.
(Fait en 4 exemplaires dûment paraphés et datés)

Pour la Communauté de Communes du Clermontais,
Le Président Claude REVEL

Pour l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault,
Le Président Claude CARCELLER

Pour le Sydel Pays Cœur d'Hérault,
Le Président Jean-François SOTO

Pour la Communauté de Communes Lodévois et Larzac
Le Président Jean Luc REQUI

BUDGET PREVISIONNEL 2021

Mission Tourisme - SYDEL du Pays Cœur d'Hérault

			DEPENSES	RECETTES			
INTITULE GENERAL	OPERATIONS	ACTIONS	COUT PREVISIONNEL TTC	AUTOFINANCEMENT SYDEL	REPORT OT 2019	REPORT OT 2020	PARTICIPATION OT 2021
Frais généraux Mission Tourisme	Salaires Charges comprises	Magali 40% / Valérie 50% / Amélie 50%	62 300,00 €	61 150,00 €			3 000,00 €
	Déplacements / Restauration / Réceptions		1 000,00 €				
	Adhésions	OVH	100,00 €				
		Administration site	600,00 €				
		Abonnements	150,00 €				
Structuration et promotion de la destination	Promotion /Marketing	Plan marketing ADT / CRT	5 500,00 €				5 500,00 €
		Partenariat concours des vins VH	3 500,00 €			3 500,00 €	
		Etude positionnement / Marketing	14 500,00 €			13 000,00 €	1 500,00 €
		Rencontres du label	2 000,00 €			2 000,00 €	
		Adhésion Club Vignobles & Terroir CRT + Fédération nationale	1 500,00 €				1 500,00 €
	APN	Cartes	2 500,00 €				2 500,00 €
		Photothèque	8 000,00 €		5 000,00 €		3 000,00 €
	Etude tourisme	Accompagnement Structuration	16 000,00 €				16 000,00 €
TOTAL			**117 650,00 €**	**61 150,00 €**	**5 000,00 €**	**18 500,00 €**	**33 000,00 €**